

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

NETTOYANT FAP/EGR/TURBO

1. 1. 1. Contient:

- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalène
- Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités
- solvant naphtha aromatique lourd
- Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) à faible teneur en benzène (<0.1%)
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- kérosène (pétrole); Kérosène de distillation directe

1. 1. 2. N° CE:

Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

NETTOYANT FAP/EGR/TURBO

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

DABS SARL
2 Chemin des Fossés
33610 Cestas
Tel : 05.56.37.83.30
Fax : 05.56.37.78.84
contact@dabsfrance.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit:

Réf.: DA 904I

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
- * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
- * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
- * STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
- * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

-

-

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

-

2. 2. 2. Mention de danger:

H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 3. Prévention:

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
 P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
 P362 Enlever les vêtements contaminés.
- P364 Et les laver avant réutilisation.
 P301 EN CAS D'INGESTION:
 P331 NE PAS faire vomir.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P304 EN CAS D'INHALATION:
 P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 EUH208 Contient du (de la) COPOLYMERE (Poly succinimide). Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: Attaque de nombreux plastiques.
 Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- 2-ethyl hexyl nitrate
- N° CE: 248-363-6 - N° CAS: 27247-96-7
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27-0026
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH:
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
- * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
- DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg
- DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg
- Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene
- N° CE: 918-811-1
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 30
- SGH:
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé
- Tox. asp. 1 - H304
- * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- Divers :

LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l

LE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/l

DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l

LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/l

DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg

DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m³

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

- N° CE: 265-156-6 - N° CAS: .64742-53-6

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480375-34-0000

- Conc. (% pds) : 60 < C <= 70

- SGH :

* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

- Divers :

DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg

CL50 / / Poissons = >100 mg/l

CL50 / 48h / Algues = >100 mg/l

• solvant naphta aromatique lourd

- N° CAS: .64742-94-5

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34-xxx

- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H336 - STOT un. 3. * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• naphtalène

- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 2 - H351

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

- VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

- N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- SGH :

* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 # (STOT SE3; H335; C >= 25%)

- VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

- Solvant naphta aromatique léger (pétrole) à faible teneur en benzène (<0.1%)
 - N° CE: 265-199-0 - N° CAS: 064742-95-6
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
 - Tox. aq. aiguë 2 - H401(*) * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

- COPOLYMERE (Poly succinimide)
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 # ((*))
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442

- 1,2,4-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
 - VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100

- Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl
 - N° CAS: 12108-13-3
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 1 - H300 - H310 - H330
 - * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400
 - VME mg/m³ = 0.2

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

4 – PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation de la peau

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas de feu le produit se décompose en: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et fumées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE+

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Température maximum de manipulation: 50°C.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- naphtalène : VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79
 - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
 - 1,2,4-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100
 - Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl : VME mg/m³ = 0.2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 160°C (320 F) - 22
9. 1. 6. Point d'éclair: >61°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.895
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non attendu
10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de: acides forts et substances comburantes.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités
11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités
11. 3. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Toutefois la majorité des constituants du produit neuf sont intrinsèquement biodégradable à terme.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.
12. 4. Mobilité dans le sol: Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.
12. 6. Autres effets néfastes: Pas d'effets néfastes attendus.
12. 6. 1. Toxicité aquatique: voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
- Distillats, naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3082
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	F001, IBC03, LP01, R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16 – AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:
16. 4. 1. Date de la première édition: 7/12/2005
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 28/04/2013
16. 4. 3. Date de révision: 29/07/2015
16. 4. 4. Version: 5
16. 5. Réalisé par: **SARL DABS**